

DUQAM : Dispositif d'Urgence Qualité de l'Air Mutualisé en Région Hauts-de-France

Présentation du dispositif

Benoit ROCQ

Directeur Adjoint Atmo Hauts-de-France

Atmo Hauts-de-France

Association régionale Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air :
AASQA (Loi 1901)



Des décisions prises collégalement

CHIFFRES CLES ATMO HDF

+ de 40 années d'expertise

+ de 50 sites de mesures

+ de 200 adhérents

75 salariés

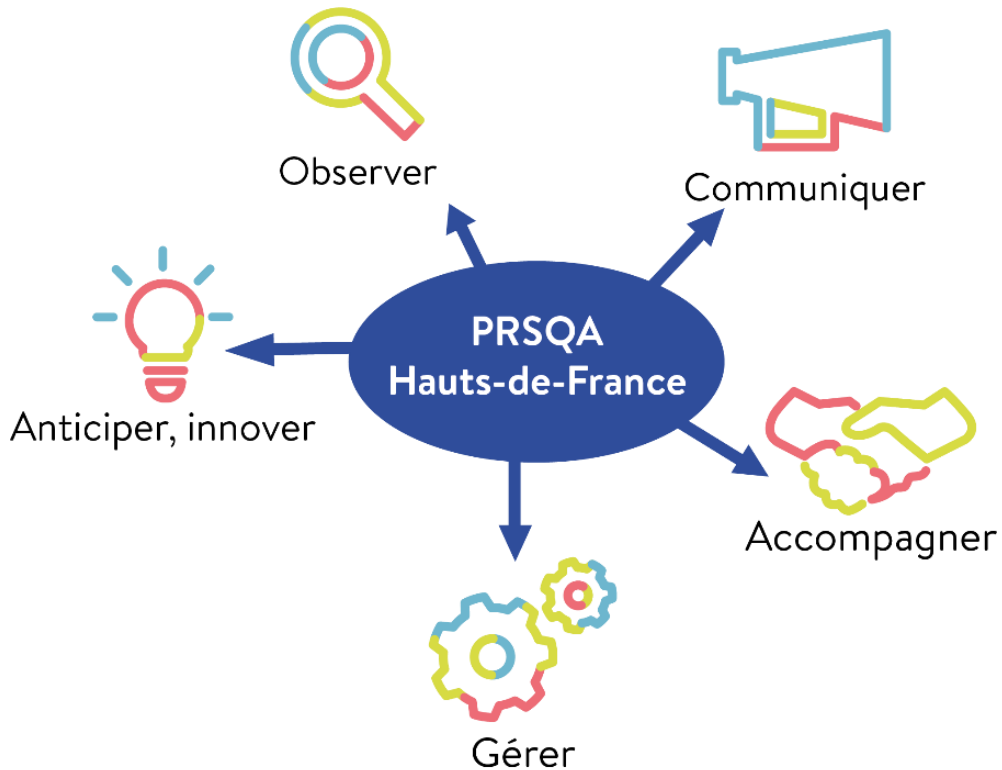
+ de 130 mesures de l'air produites /
heure

+ de 140 cartes de prévisions / jour

+ de 30 polluants et familles de
polluants surveillés dont 12 réglementaires

l'un des 19 organismes régionaux
membres de la Fédération Atmo France

Atmo Hauts-de-France



Observer

Surveiller, évaluer, et prévoir la qualité de l'air en adaptant le dispositif aux enjeux de la région

Informier quotidiennement et alerter

Mettre à la disposition de tous les résultats de notre surveillance et des informations facilement compréhensibles

Proposer un accompagnement spécifique

Réaliser un diagnostic de la qualité de l'air en réponse aux demandes de nos partenaires et apporter une aide à la décision

Améliorer les connaissances pour l'intérêt général

Contribuer aux programmes régionaux, nationaux, et internationaux, notamment sur les polluants émergents

Principes fondateurs

DUQAM...

→ a vocation à servir l'intérêt général :

- ❑ Observer la qualité de l'air (en situation d'urgence)
- ❑ Accompagner les acteurs
- ❑ Informer les acteurs et la population

→ est un dispositif mutualisé

- ❑ Le matériel et les services sont partagés
- ❑ DUQAM est conçu pour répondre aux besoins des différentes parties prenantes (population, industriels, Etat, collectivités, etc.)

Les partenaires directs:

- ❑ EMIZ et les 5 SDIS
- ❑ Les adhérents DUQAM

→ Autres acteurs

- ❑ Les autres AASQA
- ❑ DREAL Service Risques

Périmètre d'intervention

Le dispositif pourra être déclenché par les autorités compétentes en tout point de la région pour tout évènement d'ampleur impactant potentiellement la qualité de l'air.

Moyens



Pour Atmo : Une **équipe d'astreinte** disponible 7j/7 et 24h/24, et composée de 3 personnes

Un partenariat avec l'EMIZ et les SDIS

→ **7 lots de matériel pour les 5 SDIS de la région contenant chacun :**

- ❑ 4 canisters
- ❑ 2 microcapteurs multi-polluants
- ❑ 1 détecteur PID portable

Critères de choix pour le déploiement des lots:

- Densité de sites SEVESO à proximité
- Bonne couverture géographique
- Conforme à la stratégie de déploiement des SDIS
- Au moins 1 par département

→ **5 stations du Dunkerquois avec chacune deux canisters déclenchables à distance**

→ **8 canisters en stock à Atmo pour effectuer des prélèvements supplémentaires**

→ **Modélisation de panache prête à l'emploi**

→ **Plateforme de signalement des phénomènes atmosphériques atypiques (odeurs, etc.)**

Le matériel évoluera en fonction des besoins du dispositif et des évolutions technologiques et méthodologiques

Hors déclenchement

Atmo assure la conception d'une **base de données des substances susceptibles d'être émises**, avec techniques de prélèvement, laboratoires d'analyse, et seuils de référence → **mise à disposition des adhérents**

Atmo assure la gestion du parc matériel

Atmo assure la sélection des laboratoires prestataires

Atmo assure la gestion et le maintien des compétences des intervenants dans DUQAM (interne + les SDIS)

Dans le cadre de l'amélioration continue, Atmo assure :

- Veille scientifique et technique
- Exercices de déclenchement (co-organisés avec les SDIS et/ou l'EMIZ)
- Retour d'expérience après chaque déclenchement
- Retour d'expérience annuel

Modalités de déclenchement et d'arrêt



Déclenchement de DUQAM :

Uniquement par les autorités compétentes : CODIS/PCO/COD/COZ
(modalités définies dans une convention Atmo ↔ EMIZ)



Phase d'urgence : les 24 premières heures



Phase de suivi : commence à partir de la fin de la phase d'urgence jusqu'à l'arrêt de DUQAM



Arrêt de DUQAM et début de la phase post-accidentelle :

Le plus tôt entre :

- Les autorités compétentes décident d'arrêter DUQAM
- Il s'est écoulé 7 jours depuis le déclenchement

NB : Les durées des phases d'urgence et de suivi pourront être ajustées en fonction des événements et des décisions des autorités compétentes

Le rôle d'Atmo lors incident/accident



Phase d'urgence :

- Participer aux **cellules de crise**
- Réaliser une ou plusieurs **modélisations de panache**
- Participer à l'élaboration de la **stratégie de prélèvement et de mesure**
- Déclencher des **prélèvements à distance** pour les zones équipées
- Activer la **plateforme de signalement** des phénomènes atmosphériques atypiques
- **Accompagner les SDIS** pour le bon déroulement des prélèvements et des mesures
- Gérer l'**envoi des échantillons** et leur **analyse** par des laboratoires prestataires
- **Exploiter les premiers résultats**, les présenter sous forme synthétique à la cellule de crise, les communiquer aux autorités compétentes et à l'adhérent

Les SDIS, en concertation avec Atmo, et conformément aux décisions prises par les autorités, assurent les premiers prélèvements et mesures sur cette phase

Le rôle d'Atmo lors incident/accident



Phase de suivi :

- Réaliser des **prélèvements et mesures complémentaires** à l'extérieur du site
- Continuer à **gérer l'analyse des échantillons**
- Exploiter les résultats et les présenter sous forme d'une **note synthétique**
- Rédiger et publier publiquement sur son site Internet un ou plusieurs **communiqués** présentant les premiers résultats et leur exploitation, en concertation avec les membres de la cellule de crise, dont l'adhérent



Phase post-accidentelle :

- Publier un **rapport final** sur les résultats des travaux d'Atmo, en concertation avec les membres de la cellule de crise, dont l'adhérent
- **Organiser le RETEX** (collecte d'informations et présentation des retours)

Contraintes matérielles, humaines, et techniques

Atmo et les SDIS interviennent au plus tôt en fonction des conditions, des priorités et des moyens disponibles et mobilisables

Accès : les prélèvements et mesures ne pourront être effectués que si les SDIS ont accès aux zones concernées

Priorisation : La priorité des SDIS restera la sécurité des personnes et des biens

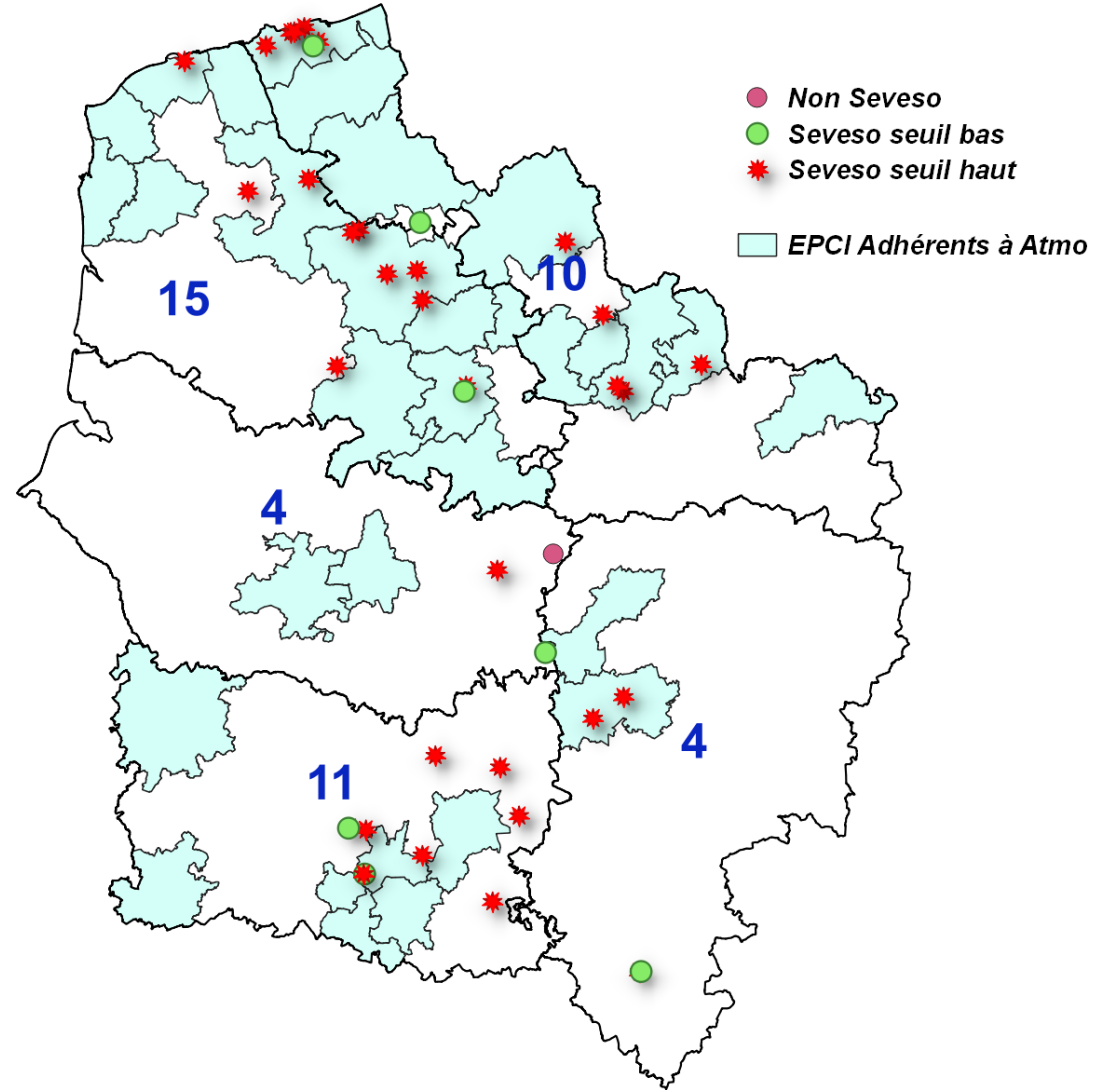
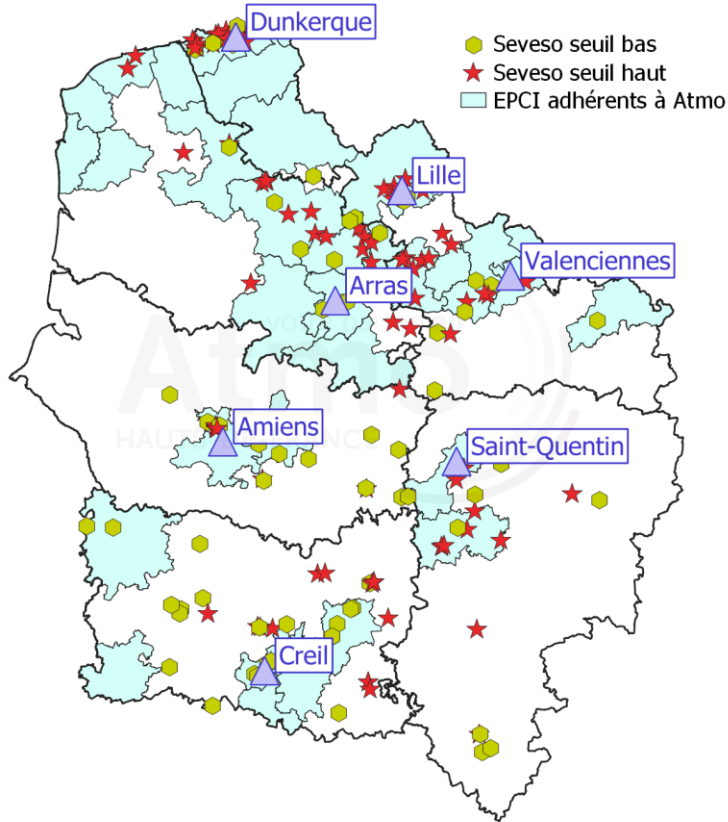
Limites techniques : il existe des substances Lubrizol 1 et 2 pour lesquelles aucune méthode de prélèvement et/ou d'analyse n'existe. Atmo assurera une veille scientifique et technique et fera évoluer DUQAM de manière continue

Conservation des prélèvements : les prélèvements seront conservatoires mais ont vocation à être analysés dans le cadre de la gestion de l'incident/accident
→ prélèvements pas conservés au-delà de la phase de suivi

Continuité de service : dispositif déclenchable 24h/24 et 7j/7 mais, une fois DUQAM déclenché, Atmo ne peut s'engager à assurer une continuité de service. Des interruptions pourront avoir lieu (lois sur durée de travail et repos obligatoire)

Répartition des sites Adhérents à DUQAM dans les Hauts-de-France

CARTES



Répartition des sites Seveso dans les Hauts-de-France

Merci pour votre attention!

Comment obtenir plus d'informations

Adresse **e-mail** pour toute question relative à DUQAM :



duqam@atmo-hdf.fr

Page web « foire aux questions » (**FAQ**)



<https://atmo-hdf.fr/duqam-faq>